

GLANÉS

COOPERATEURS

Mise à jour du capital social

Un contrôle fiscal a établi que 150 adhérents n'étaient pas à jour de capital social, par rapport à l'activité qu'ils génèrent avec la coopérative. La CAL va devoir mettre en œuvre une procédure rapide pour les remettre à niveau.

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elu, réélus

Six administrateurs ont été réélus pour un nouveau mandat : Jean-Marc Oudot, Benoît Marchal, Philippe Poirot, Jean-Luc Masselot, Bertrand Barbier et Christian Poirot. Un autre ne se représentait pas : Marc Drouville. Deux nouveaux font leur entrée au conseil d'administration : Cyrille Saunier, de Gironcourt et Stéphane Brégeot, de Rancourt.

DIRECTEUR FINANCIER

Serge Gritti prend sa retraite

Le directeur financier de la CAL, Serge Gritti, fait valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année. Le président Jean-Paul Marchal l'a remercié pour plus de 37 ans de collaboration au sein de la coopérative au service des adhérents.

DAMIER VERT

Bouvron passe le relais à EMC2

La plateforme Damier Vert de Bouvron a fermé ses portes. La CAL passe le relais à EMC2 pour l'organisation de cette vitrine commune, pour les cinq prochaines années. Outre les tests sur les semences et les phytosanitaires, des essais ont pu être menés dans les domaines des intercultures, la méthanisation, le biocontrôle ou encore l'agriculture de précision. 83 produits testés, 313.000 données enregistrées. «On voudrait cataloguer les coopératives comme de vulgaires vendeurs de phyto, sans promouvoir les nouvelles techniques, les chiffres parlent d'eux-mêmes» considère Jean-Paul Marchal.

COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE

Innovations au rayon appro

Au sortir d'une campagne meilleure, mais sans excès, la CAL a valorisé correctement ses grains et continue à ristourner au maximum à ses adhérents. Des évolutions à court et moyen terme sont annoncées, en particulier en matière d'approvisionnement : stockage d'engrais, e-commerce et traitement des semences sans fongicides. Autre problématique qui va s'imposer à la coopérative : la séparation de la vente et du conseil.

Sur la campagne 2017-2018, la Coopérative Agricole Lorraine, si elle a compensé la diminution historique de la saison précédente, n'a toutefois pas crevé les plafonds des volumes. Avec un peu moins de 432.000 t collectées, elle s'affiche en bas de tableau des performances récentes de la CAL. Une météo une nouvelle fois atypique a entraîné des rendements très contrastés d'une petite région à l'autre. Ceci n'a pas empêché la coopérative de bien valoriser ses denrées, en particulier le blé et le colza, grâce à avec une qualité retrouvée. Des taux de protéines élevés ont pénalisé la commercialisation des orges de brasserie. Les stocks de fin de campagne ont été apurés grâce à une demande nord-européenne en céréales fourragères. La CAL a présenté ses résultats devant ses adhérents et invités, lors de son assemblée générale le 13 décembre, au centre Prouvé à Nancy.

«Dividende substantiel»

Le chiffre d'affaires global a progressé de 12,5 % sur un an à 198 M€, décrit le directeur général Eric Chrétien. L'évolution favorable des volumes collectés de céréales à 87 M€ (+ 20 M€) en est la principale explication. A cela s'ajoute une reprise de 2 M€ du secteur machinisme qui ressort à 33 M€. Les activités approvisionnement et élevage demeurent quasiment stables, avec respectivement 50 M€ et 28 M€ (lire le détail dans notre édition du 7 décembre). Sur le plan des charges, l'augmentation des coûts de transport a été compensée par la maîtrise des autres charges de fonctionnement. Des dividendes en provenance des filiales et une plus-value sur la cession de l'immeuble de Chatenois ont nourri le résultat financier. 4 M€ de compléments



Eric Chrétien (dir), Bruno Colin (vice-pdt), Jean-Paul Marchal (pdt), Jean-Marc Oudot (vice-pdt) et Louis Bodin (Ingénieur en météorologie).

de prix ont été intégrés avant la clôture de l'exercice et le résultat net s'élève à près de 3,3 M€. L'assemblée générale a voté une redistribution maximale du résultat vers les adhérents, soit près de 2,3 M€ (voir tableau). Cette répartition «juste retour de fidélité» intègre le versement d'un dividende «substantiel» de 5 %, au prorata du capital social, argumente Jean-Paul Marchal. Dans son rapport moral, le président de la CAL a rappelé «le gros travail des grains» qui a dû être effectué «sur un stock élevé et de qualité médiocre». L'union Terialis qui gère la commercialisation pour la CAL et EMC2, grâce à la bonne organisation des flux en amont, a réussi à terminer la campagne précédente avec des stocks bas.

Lancement du e-commerce

Jean-Paul Marchal a ensuite détaillé les dossiers qui vont alimenter l'action de la CAL à court et moyen terme, étapes du projet Lorraine 2025. En matière de collecte, l'heure est à «l'intensification de la gestion des flux».

L'ensemble des sites vont être «revisités», avant des décisions d'arrêt, de modification ou de reconstruction, pour améliorer la compétitivité. La commission céréales va s'attacher à réécrire le règlement de campagne et un groupe de réflexion, constitué d'agriculteurs plus intéressés par le prix de marché, se met en place. Dans le domaine du machinisme, le groupe se montre attentif aux opportunités de croissance. C'est dans cet esprit qu'il vient de finaliser avec John Deere pour la reprise du marché des espaces verts sur sa zone de chalandise. Pour l'élevage, la CAL s'adapte en saisissant les opportunités de contractualisation -exemple récent avec SICAREV pour la commercialisation des JB Charolais- tout en proposant une réflexion globale pour chaque exploitation.

Concernant les approvisionnements, trois projets d'envergure

vont se concrétiser en 2019. La construction du site de réception-stockage-travail des engrais de Neuves-Maisons va démarrer. Autre innovation qui va se formaliser rapidement : un site de e-commerce propre à la CAL, accessible sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Il sera testé pour l'équipement rural afin de se généraliser progressivement aux semences, phyto, engrais et à terme l'agroéquipement. Enfin, du côté de la station Epilor de Dieulouard, l'investissement dans un processus de traitement des semences à l'air chaud humide va permettre de produire les premiers lots sans traitement fongicide à l'automne prochain. Jean-Paul Marchal souligne cette «volonté de relever collectivement les défis» ; non sans avoir toutefois poussé un «coup de gueule» face à la séparation de la vente et du conseil des produits phytosanitaires qui va s'imposer au 1^{er} janvier 2020 à tous les distributeurs.

La séparation vente-conseil ne passe pas

«Etonnement, incompréhension, consternation», le président de la CAL n'a pas de mots assez forts pour relever «l'incohérence du projet qui repose sur l'idée simpliste selon laquelle les coopératives pousseraient les agriculteurs à consommer des pesticides». Pour lui, le conseil

quotidien «préconise des produits sains et de qualité, de plus en plus respectueux de l'environnement». Plus encore que le fond, c'est la forme qui ne passe pas. «Alors que la profession s'était impliquée dans une co-construction du texte, c'est l'inverse qui a été présenté en commission de synthèse. Nous avons eu affaire à des fonctionnaires fermés au dialogue, et irrespectueux du travail des hommes et des femmes qui s'étaient impliqués sur ce dossier» déplore Jean-Paul Marchal. Lequel regrette «le manque de reconnaissance des corps intermédiaires, pourtant garants de la cohésion nationale». Allusion à peine voilée au conflit des gilets jaunes qui paralyse le pays.

Le président de la CAL termine en appelant au sursaut pour que la France agricole retrouve sa place dans le concert du commerce international. «Notre pays le veut-il encore, s'interroge-t-il, en constatant toujours plus de contraintes, de réglementation et de contrôle. Il faudra du courage pour interrompre la spirale du déclin. Cela suppose de l'intelligence, de la recherche, de l'innovation et de la responsabilité».

Jean-Luc MASSON

Cette assemblée générale s'est poursuivie par l'exposé du météorologue Louis Bodin (à lire dans une de nos prochaines éditions).



Les comptes consolidés du groupe CAL font ressortir un chiffre d'affaires en hausse de 23 M€ à 243 M€, pour un résultat net de près de 3,3 M€.

Répartition du résultat (En milliers d'euros)

-Intérêts aux parts sociales (0,94 %) :	110
-Dividendes (5 %) :	586
-Ristournes appro :	186
-Ristournes confiance céréales (0,9 % sur apports) :	647
-Ristournes confiance appro (1,2 % Ca appro) :	580
-Ristournes confiance machinisme (0,4 % Ca) :	57
-Ristournes confiance élevage (0,4 % sur apports et appro) :	105
-Ristournes prestations (0,4 %) :	5
-Total distribué :	2.276
-Réserves sur opérations non réalisées avec les adhérents :	976
-Total résultat net :	3.252